

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 janvier 2023

Le douze janvier deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Mazères-Lezons s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame le Maire, transmise par voie électronique le 06 janvier 2023, et sous la présidence de cette dernière.

Présents : Monique SEMAVOINE, Nicole BILHOU, Francis LANDES, Nicole DUFAU, Michel BILLE, Anne CHAUVANCY, Joaquim COSTA, Bruno VERMESSE, Valérie CASENAVE dit MILHET, Thierry ANNETTE, Frédéric LESCUDÉ, Jennifer DARRAGON, Patxi ÉLICECHE, Philippe GLORIEUX, Julie CHAMPAGNE.

Procurations : Roger PÉDEFLOUS à Thierry ANNETTE, Céline LACOSTE à Monique SEMAVOINE, Angélique MOUGIN à Nicole DUFAU, Michaël BARAFFE à Philippe GLORIEUX.

Excusés : Néant

Secrétaire de séance : Jennifer DARRAGON

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

Propos liminaires

Le Maire présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année à l'ensemble des Conseillers municipaux.

Elle propose ensuite au Conseil municipal de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Décision modificative du budget primitif 2022
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2023 dans l'attente du vote du budget primitif
- Questions diverses.

0. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022.

1. Délibération n°01/2023 : Décision budgétaire modificative 2022

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
Vu le budget primitif adopté le 13 avril 2022 ;

Considérant la nécessité d'ajuster en fin d'exercice budgétaire les prévisions du budget primitif 2022 :

Le rapporteur propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget primitif de l'exercice 2022 ;

| Section de fonctionnement | | | | | |
|---------------------------|---------|-------------|----------|---------|---------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| Chapitre | Article | Montant | Chapitre | Article | Montant |
| 012 | 6413 | -7 000.00 € | | | |
| | 6451 | -7 000.00 € | | | |
| 65 | 657362 | -3 000.00 € | | | |
| | 65541 | -2 000.00 € | | | |

| | | | | |
|--------------|--------|--------------|--|--|
| | 6558 | -1 000.00 € | | |
| 011 | 611 | +2 000.00 € | | |
| | 61521 | +6 000.00 € | | |
| | 615221 | +12 000.00 € | | |
| TOTAL | | 0 € | | |

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise les modifications budgétaires présentées sur le tableau ci-dessus.**

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Délibération n° 02/2023 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2023 dans l'attente du vote du budget primitif.

Selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget, lors de son adoption.

Les crédits d'investissements inscrits aux comptes 20, 21 et 23 du budget primitif 2022 se sont élevés à la somme de 2 027 307,20 €.

Les crédits maximum pouvant être engagés avant le vote du budget primitif 2023 s'élèvent à la somme de 506 826.80 €.

Il est proposé au Conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023 à hauteur de 362 000 € ventilés comme suit :

| Chapitres budgétaires | Articles | objet | Autorisations sollicitées |
|-----------------------|----------|---|---------------------------|
| Chapitre 21 | 21318 | Rénovation du Centre social et autres bâtiments communaux | 150 000 € |
| | 2138 | Aménagement des jardins familiaux | 50 000 € |
| | 2121 | Plantations d'arbres | 6 000 € |
| | 2152 | Programme de voirie | 35 000 € |
| | 2152 | Aménagement Centre-bourg | 100 000 € |
| | 21538 | réseaux éclairage public | 9 000 € |
| | 2188 | Acquisition biens mobiliers | 12 000 € |
| Total | | | 362 000 € |

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide de procéder à une ouverture de crédits de 362 000 euros au budget 2023 dans l'attente du vote du budget primitif ;

Autorise Madame le Maire à engager des crédits d'investissement jusqu'à concurrence de cette somme conformément au tableau présenté ci-dessus ;

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023, lors de son adoption.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire

1/ Décision n°12/2022 : Virement de crédits pour un montant de 8 940 € en section de fonctionnement du chapitre 020 « dépenses imprévues » au chapitre 011 « charges à caractère général », article 6042 « achat de prestations de service » pour financer l'achat de repas supplémentaires, auprès de la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration, nécessités par une fréquentation plus importante que prévue de la cantine scolaire.

2/ Décision n°13/2022 : attribution comme suit du marché de rénovation du centre social aux entreprises retenues, à l'exception du lot n°9 déclaré infructueux et qui fera l'objet d'une nouvelle consultation :

| | | |
|---|-------------------------|-----------------|
| Lot n° 1 Désamiantage | SAS Lapeyre Jean & Fils | 39 795,00 € HT |
| Lot n°2 Gros oeuvre | Entreprise Pees | 48 873,30 € HT |
| Lot n°3 Charpente bois – couverture - zinguerie | Entreprise Pees | 162 173,96 € HT |
| Lot n°4 Menuiserie | SAS Sarthou | 47 470,58 € HT |
| Lot n°5 Faux-plafond - isolation | SAS René Mathieu | 17 957,20 € HT |
| Lot n°6 Électricité | SAS Lo Piccolo | 22 975,80 € HT |
| Lot n°7 Plomberie – ventilation | SARLU Sabatté | 10 405,40 € HT |
| Lot n°8 Chape Carrelage Faïence | SARL Erbinartegaray | 11 642,00 € HT |
| Lot n°9 Sol souple | | infructueux |
| Lot n°10 Peinture | SARL Aduriz | 19 614,34 € HT |
| Lot n°11 Mur mobile | Société Algaflex | 13 500,00 € HT |
| | Total | 394 407,58 € HT |

4. Questions diverses :

Néant

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 01/2023 à 02/2023.

Liste des membres présents :

Monique SEMAVOINE, Nicole BILHOU, Francis LANDES, Nicole DUFAU, Michel BILLE, Anne CHAUVANCY, Joaquim COSTA, Bruno VERMESSE, Valérie CASENAVE dit MILHET, Thierry ANNETTE, Frédéric LESCUDÉ, Jennifer DARRAGON, Patxi ÉLICECHE, Philippe GLORIEUX, Julie CHAMPAGNE.

| | |
|---|--|
| <p><u>Signature du Maire :</u></p>  <p>Monique SÉMAVOINE</p> | <p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p>  <p>Jennifer DARRAGON</p> |
|---|--|